

Exportation de la pollution: la face cachée de la politique climatique belge



Exportation de la pollution: la face cachée de la politique climatique belge

Janvier 2005

Photo p 1: Robert Visser/Greenpeace

Photos pp 2 & 12: Greenpeace/Davison (montgolfière de Greenpeace survolant la centrale au charbon de Mae Moh, en Thaïlande)

Mise en page: Liz Morrison & Rudi De Rechter

Imprimé sur papier 100% recyclé blanchi sans chlore



Synthèse

Les changements climatiques représentent la plus grande menace environnementale pour l'humanité. Ils sont la conséquence de l'émission dans l'atmosphère d'importantes quantités de gaz à effet de serre (en particulier de CO₂), générées pour la plupart lors de la combustion de pétrole, gaz et charbon.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'est engagée – dans une première phase – à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5% d'ici la période 2008-2012 (par rapport à 1990). Concrètement, cela implique, au cours de cette période, un effort de réduction de 54,86 millions de tonnes de CO₂-équivalentⁱ. Ce rapport démontre que, dans l'évaluation des premiers efforts entrepris par la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto, un élément crucial a été oublié: la contribution de l'Office National du Ducroire. Entre 1997 (année de la signature du Protocole de Kyoto) et 2004, le Ducroire a couvert les risques liés à des investissements et exportations à l'étranger dans le cadre de projets énergétiques qui, au cours de leur durée de vie, provoqueront l'émission cumulative de 1.324,1 millions de tonnes de CO₂. Cela veut donc dire que les premiers efforts de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto (en supposant que notre pays les réalise effectivement) seront largement contrebalancés par les émissions induites par les projets ayant bénéficié d'un crédit à l'exportation accordé par le Ducroire. En réalité, les émissions des projets énergétiques polluants ainsi soutenus par le Ducroire représentent plus de vingt fois l'effort que la Belgique s'est engagée à accomplir.

Les projets ayant servi à l'élaboration de ces calculs ne concernent que l'utilisation de combustibles fossiles et leur liste n'est sans doute pas exhaustive. Le Ducroire mène en effet une politique de 'transparence zéro', ce qui signifie que l'information sur les projets pour lesquels le Ducroire accorde un crédit à l'exportation demeure confidentielle. Nous n'avons pas non plus pris en compte les projets soutenus indirectement par le Ducroire, par le biais de sa filiale Mundialis ou dans le cadre d'accords avec d'autres assureurs-crédit. Le total des crédits à l'ex-

portation accordés à des projets énergétiques polluants, ainsi que les millions de tonnes de CO₂ qui seront émises en conséquence, sont donc vraisemblablement encore plus élevés. Les impacts de ces projets énergétiques sur les populations locales (notamment en matière de santé et de droits de l'homme) et sur les écosystèmes doivent également être pris en compte.

Combinées à l'efficacité énergétique, les diverses sources d'énergies renouvelables offrent une réponse immédiate, respectueuse de l'environnement, sûre et performante aux besoins croissants en énergie des pays en développement. Elles ont aussi l'immense avantage d'apporter une réponse à la problématique des changements climatiques. Elles permettront également aux pays en développement de résoudre leurs problèmes de pollution atmosphérique et d'avoir accès à une énergie moderne et bon marché. Les énergies renouvelables sont spécialement adaptées à la fourniture décentralisée d'électricité dans les régions isolées, là où la construction de réseaux électriques est trop coûteuse. Les sources d'énergies renouvelables constituent ainsi un élément clé du développement durable des pays du Sud. Mais malgré les déclarations de bonnes intentions de nos représentants politiques, le résultat de nos recherches révèle que le montant total des crédits à l'exportation accordés par le Ducroire dans le cadre de projets d'énergies renouvelables est toujours le même: nul.

L'incohérence de la Belgique en matière de lutte contre les changements climatiques est intolérable: s'engager dans la voie du Protocole de Kyoto et simultanément soutenir, avec des fonds publics, des projets énergétiques dans le domaine des énergies fossiles dans les pays en développement.

Pour ces raisons, Greenpeace demande une réforme du Ducroire afin qu'il cesse d'accorder des crédits à l'exportation pour des projets liés au charbon et au pétroleⁱⁱ, et consacre – immédiatement et dans une première phase – 20% de son portefeuille en matière d'énergie aux sources d'énergies renouvelables.

ⁱ Parce que chacun des gaz à effet de serre piège la chaleur de manière différente, on utilise, pour exprimer leurs émissions de manière comparable, l'unité 'CO₂-équivalent'. La capacité du CO₂ à piéger la chaleur est considérée comme la référence, et les émissions des autres gaz à effet de serre sont pondérées en tenant compte de leur potentiel comparatif de réchauffement global.

ⁱⁱ Comme le recommande la 'Revue des Industries Extractives' de la Banque Mondiale.

Changements climatiques, combustibles fossiles et le rôle des sources d'énergies renouvelables

Les changements climatiques – en majeure partie la conséquence de l'utilisation massive des combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon) – représentent la plus grande menace environnementale pour l'humanité. Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, placé sous l'égide des Nations unies) projette un accroissement moyen de la température globale de 1,4 à 5,8°C pour la période 1990–2100¹. Une des conséquences sera la hausse du niveau des océans, avec une fourchette d'élévation de 9 à 88 cm sur la même période. Même si les pays industrialisés ne seront pas épargnés par les impacts de ces bouleversements, les populations pauvres des pays en développement seront touchées de manière disproportionnée. En outre, ces dernières disposent de beaucoup moins de moyens financiers pour faire face aux changements climatiques.

Les travaux du GIEC montrent que, pour circonscrire les risques climatiques à certains écosystèmes et limiter l'accroissement du risque lié aux événements extrêmes, il est nécessaire de maintenir la hausse de température sous les 2°C par rapport à l'ère préindustrielle¹¹¹. Il faut pour cela diviser par un facteur trois à quatre les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici la fin du siècle, et plus encore au-delà. Pour les pays industrialisés, cela implique une réduction des émissions d'au moins 30% d'ici 2020 et de 80% à l'horizon 2050. En parallèle, il faut que les pays en développement évitent le passage par les énergies polluantes, grâce à l'accès le plus rapide possible aux énergies propres.

Combinées à l'efficacité énergétique, les diverses sources d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie et hydraulique de petite taille) offrent une réponse immédiate, respectueuse de l'environnement, sûre et performante à la problématique des changements climatiques. Elles permettront également aux pays en développement de résoudre leurs problèmes de pollution atmosphérique et d'avoir accès à une énergie moderne et bon marché. Les énergies renouvelables sont spécialement adaptées à la fourniture décentralisée d'électricité dans les régions isolées, là où la construction de réseaux électriques est trop coûteuse. Les sources d'énergies renouvelables constituent ainsi un élément clé du développement durable des pays du Sud. Le rôle primordial des énergies renouvelables a récemment été confirmé par les gouvernements de 154 pays réunis à Bonn en juin 2004 pour la Conférence Internationale sur les Énergies Renouvelables².

Les assureurs-crédit et leur fonctionnement

Les assureurs-crédit donnent, avec la couverture des États, des crédits à l'exportation aux entreprises qui veulent faire des affaires à l'étranger, pour des projets et dans des pays qui sont considérés comme "risqués". Par crédit à l'exportation, on entend³: "soutien public accordé par un gouvernement ou au nom d'un gouvernement pour l'exportation de biens et/ou de services sous forme de (1) garantie ou assurance des crédits à l'exportation, (2) crédit/financement direct et refinancement ou (3) soutien de taux d'intérêt". Pratiquement tous les pays industrialisés disposent d'au moins un assureur-crédit. Celui-ci représente pour les gouvernements occidentaux une manière de défendre leurs intérêts économiques. De par le monde, les assureurs-crédit octroient des crédits à l'exportation aux investisseurs privés à concurrence d'environ 430 milliards de dollars⁴. En général, les assureurs-crédit européens accordent des garanties ou des assurances. Les assureurs-crédit d'Amérique du Nord et d'Asie accordent aussi des crédits directs, par exemple des prêts à l'exportation, l'importation ou l'investissement.

Dans le cas des assurances, les assureurs-crédit couvrent pour les entreprises les risques commerciaux (faillite, actes arbitraires de l'acheteur) et politiques (coups d'État, guerres, décisions imprévues des autorités, changements politiques ou événements externes qui provoquent une perturbation générale des circuits économiques et financiers). Concrètement, cela signifie que si le client étranger ne remplit pas ses obligations de paiement, l'assureur-crédit reprend la créance de l'entreprise et la dédommage.

L'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) a développé des accords, directives et 'principes généraux' qui ont pour but d'harmoniser les pratiques des assureurs-crédit. En 2003, les pays membres de l'OCDE ont décidé que les assureurs-crédit devaient suivre une approche commune en ce qui concerne l'impact environnemental des crédits à l'exportation. Les projets doivent, dans tous les cas, respecter les normes environnementales du pays d'accueil, ainsi que celles des institutions financières internationales telles la Banque mondiale. Ces 'approches communes' n'ont cependant aucun caractère contraignant pour les membres. De plus, rendre publiques les études d'impact sur l'environnement des projets 30 jours avant l'octroi du crédit n'est pas obligatoire si l'entreprise concernée ne donne pas son autorisation.

¹¹¹ Même pour une augmentation limitée à 2°C, ce sont des dizaines de millions de personnes supplémentaires qui seraient menacées par la faim, la malaria, les inondations côtières et la diminution des ressources en eau.

L'importance des assureurs-crédit en matière d'énergie dans les pays en développement

La demande en énergie dans les pays en développement est en forte augmentation. Dans ces pays, les projets énergétiques industriels 'poussent comme des champignons'. La majeure partie de ces projets ne verraient pas le jour sans les crédits à l'exportation octroyés par les assureurs-crédit, qui répartissent ou réduisent le risque, en particulier en ce qui concerne les crédits à long terme dans des pays à risque élevé. Les assureurs-crédit exercent aussi un puissant effet de levier car ils permettent d'attirer des financements privés additionnels.

Au cours de la période 1996-2001, les assureurs-crédit ont été impliqués dans environ un tiers des transactions financières liées à des projets destinés aux pays en développement⁵. Les secteurs concernés incluent la production d'électricité, mais aussi l'exploitation du pétrole et du gaz. Les estimations existantes suggèrent que l'ensemble des assureurs-crédit accordent deux fois plus de crédits à l'exportation dans le cadre de projets liés à des combustibles fossiles que l'ensemble des banques multilatérales de développement. Vu leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre, la durée de vie particulièrement longue de ces projets est préoccupante.

La majorité des crédits à l'exportation concernent à peine dix pays, dont la Chine, l'Inde, le Mexique et le Brésil, c'est-à-dire des pays émergents dont les émissions de gaz à effet de serre sont déjà parmi les plus fortes des pays en développement et pourraient devenir dans un futur proche plus importantes que celles de certains pays industrialisés. Ces pays ont donc un rôle primordial à jouer en matière de lutte contre les changements climatiques.

Lors de la Conférence sur le climat de Marrakech (COP7), fin 2001, les États participants se sont mis d'accord sur le fait que les assureurs-crédit pouvaient jouer un rôle important dans l'échange de technologies modernes, propres et adaptées vers les pays en développement. Mais même si les pays industrialisés soulignent l'importance de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans ces pays en développement, les assureurs-crédit y favorisent des exportations et des investissements qui bénéficient de manière disproportionnée à des secteurs à haute intensité énergétique et en carbone. L'étude de soixante-cinq projets durant la période 1996-2001, pour lesquels les assureurs-crédit allemands (Hermes et KfW), étasuniens (Ex-Im Bank et OPIC) ou japonais (JBIC) ont accordé des crédits à l'exportation, révèle que ce soutien a permis de financer d'importantes capacités de production dans des cen-

trales à charbon et au gaz. Une part des crédits à l'exportation a été accordée à des grands projets hydroélectriques, non durables, et pratiquement aucun soutien n'a été accordé aux énergies renouvelables.

Le Ducroire et le respect des normes environnementales

Le Ducroire, l'assureur-crédit belge, est une entreprise publique autonome dont la mission est de protéger les entreprises contre les risques liés aux transactions internationales (essentiellement les exportations, importations et investissements), principalement dans les marchés émergents et les pays en développement⁶. L'assurance s'applique principalement aux marchés hors OCDE. Les obligations assumées par le Ducroire bénéficient généralement de la garantie de l'Etat. Le Ducroire est également présent sur le marché privé de l'assurance-crédit, via une participation dans le capital des sociétés Mundialis et Euler Hermes Credit Insurance Belgium.

Six des vingt membres du Conseil d'Administration du Ducroire sont des représentants des ministres fédéraux de l'Economie, des Entreprises publiques, des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération au Développement et des Finances⁷.

Le Ducroire affirme se conformer aux obligations des 'approches communes' en matière d'environnement de l'OCDE. La réalité est moins brillante^{7...}

^{iv} Neuf autres membres du Conseil d'Administration sont nommés par les gouvernements des régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, dont trois membres provenant de milieux liés à la promotion du commerce extérieur. Les cinq membres restants représentent les syndicats, les fédérations d'entreprises et la Banque nationale de Belgique.

Comparaison des pratiques du Ducroire et d'autres assureurs-crédit

Une comparaison avec les assureurs-crédit des autres pays de l'OCDE montre que le Ducroire est à la traîne, tant en matière de respect de l'environnement que d'investissements dans les sources d'énergies renouvelables ou dans le domaine social⁸. De nombreux assureurs-crédit vont bien au-delà des 'approches communes' de l'OCDE:

- L'OeKB (Autriche) ne soutient ni les exportations d'armes, ni le nucléaire.
- Le JBIC (Japon) exerce un criblage (*screening*) et étudie les antécédents de tous les projets, quel que soit leur importance ou le délai d'échéance du crédit. Le JBIC a ses propres règles en matière d'environnement, exige un processus de consultation des populations concernées et, fait unique dans le monde des assureurs-crédit, s'est doté d'une commission de mise en conformité (*compliance*).
- L'EGGD (Royaume-Uni) exige que tout projet réponde aux conventions des Nations-Unies sur les droits de l'homme et aux huit 'conventions fondamentales' de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- L'Ex-Im Bank (Etats-Unis) n'accorde pas de crédit à l'exportation pour des projets liés au nucléaire et étudie la mise sur pied d'une commission de mise en conformité (*compliance*).

Les assureurs-crédit des Etats-Unis (Ex-Im et OPIC) et du Royaume-Uni (EGGD) possèdent en outre un programme spécifique visant la promotion des sources d'énergies renouvelables. Ex-Im possède un organe consultatif (le 'Renewable Energy Exports Advisory Committee')⁹ et l'OPIC a créé un partenariat pour le développement économique responsable dans les pays émergents¹⁰. L'EGGD réserve 12% de son budget en matière d'énergie pour les renouvelables, ce qui représente une somme annuelle de 50 millions de livres¹¹. Ces assureurs-crédit espèrent ainsi aider les pays en voie de développement à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre¹² et à réduire la pauvreté¹³.

Le soutien du Ducroire à des projets énergétiques polluants

Le tableau de la page 7 reprend une liste de projets énergétiques polluants dans le cadre desquels le Ducroire aurait octroyé des crédits à l'exportation. Entre 1997 (date de la signature du Protocole de Kyoto) et 2004, le Ducroire aurait ainsi accordé des crédits à l'exportation dans le cadre de projets énergétiques qui, au cours de leur durée de fonctionnement, causeront l'émission cumulée de 1.324,1 millions de tonnes de CO₂^v. Ces émissions incluent

133,2 millions de tonnes de CO₂ pour le projet Camisea au Pérou, 173,6 millions de tonnes de CO₂ pour le projet Dabhol II en Inde, 308,2 millions de tonnes de CO₂ pour trois centrales électriques turques, 274,3 millions de tonnes de CO₂ pour deux centrales électriques en Thaïlande et 332,3 millions de tonnes de CO₂ pour une raffinerie au Turkménistan.

Les projets cités sont uniquement ceux pour lesquels le Ducroire a accordé directement un crédit à l'exportation, même s'il ne s'agit que d'une partie du projet en question. Autrement dit, sans le soutien du Ducroire, la réalisation du projet concerné serait hypothéquée. Seuls les projets directement liés aux combustibles fossiles ont été recensés. Nous n'avons, par exemple, pris en compte ni les crédits à l'exportation octroyés par le Ducroire dans le cadre de projets dans d'autres industries, telles que la production de ciment, d'aluminium ou d'acier, qui sont des secteurs avec des émissions de gaz à effet de serre importantes, ni les crédits à l'exportation dans le domaine du nucléaire^{vi} ou des grands ouvrages hydrauliques^{vii}. Faute d'information suffisante, nous n'avons pas non plus pris en compte les projets soutenus indirectement par le Ducroire, par le biais de sa filiale Mundialis ou dans le cadre d'accords avec d'autres assureurs-crédit^{viii}. Il faut également souligner que les émissions de gaz à effet de serre ne représentent pas l'unique impact désastreux des projets concernés. Les impacts sur les populations locales (notamment en matières socio-économique, de santé et de droits de l'homme) et les pertes d'écosystèmes dus à ces projets énergétiques doivent également être pris en compte^{ix}.

La méthode utilisée pour calculer les émissions de CO₂ des projets est celle développée en 1997 par l'ONG SEEN¹⁴. La méthode de calcul sous-estime probablement les émissions de gaz à effet de serre liées à un projet, notamment parce que seul le CO₂ est pris en compte (et pas les autres gaz à effet de serre). Certaines émissions, lors de l'extraction et de la distribution des combustibles fossiles, ne sont pas non plus comptabilisées (par exemple le torchage du gaz lors de la production de pétrole, les rejets de méthane liés aux mines de charbon ou à l'exploration du gaz et les fuites des pipe-lines). Pour chaque projet, à moins de disposer d'informations spécifiques, une durée de fonctionnement de vingt ans à capacité maximale a servi de base aux calculs.

La liste des projets repris en page 7 découle d'articles dans la presse spécialisée, de consultations de bases de données financières et de recherches sur Internet. Cette liste est sans doute incomplète. Le Ducroire mène en effet une politique de 'transparence zéro', ce qui signifie que l'information sur les projets couverts reste confidentielle.

v Le calcul des émissions se rapporte aux projets en entier.

vi En 1994, le Ducroire aurait octroyé un crédit à l'exportation dans le cadre de la construction de la centrale nucléaire tchèque de Temelin.

vii Le Ducroire a accordé des crédits à l'exportation dans le cadre des projets de barrages de Birecik (Turquie) et Houay Ho (Laos).

viii En juin 1997, le Ducroire a signé un 'Memorandum of Understanding' avec l'assureur-crédit japonais JBIC (voir <http://www.jbic.go.jp/english/base/achieve/annual/exim/98annualreport/A27/B2703/europeoperations.php>). Le Ducroire a également signé des accords de cofinancement avec l'assureur-crédit japonais NEXI (voir <http://www.exim.gov/pressrelease.cfm/>)

A099A70E-AC70-DC41-79FFFC6616548AB5/), la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (voir: <http://www.ebrd.com/pubs/ar/99/otherops.pdf>) et l'assureur-crédit allemand Hermes (rapport annuel 2000 d'Hermes).

ix Pour les projets dans le cadre desquels le Ducroire a accordé des crédits à l'exportation, citons notamment la perte de biodiversité, la dégradation de zones protégées et les contacts forcés avec des populations isolées (projet Camisea), la pollution atmosphérique (centrale à charbon de Map Ta Phut) ou le déplacement forcé de populations sans compensations financières adéquates (projets Camisea et Dabhol).

Le total des crédits à l'exportation accordés dans le cadre de projets énergétiques polluants et les millions de tonnes de CO₂ qui seront émises en conséquence sont donc vraisemblablement encore bien plus élevés.

A deux reprises, en août et en octobre 2004, Greenpeace a demandé au Ducroire de lui fournir une liste des projets énergétiques dans le cadre desquels ce dernier a octroyé des crédits à l'exportation. Fin 2004, le Ducroire n'avait toujours pas accédé à cette requête, se retranchant derrière la nécessité d'un examen préalable des conséquences de la loi sur la publicité de l'administration (une loi pourtant vieille de dix ans déjà) et d'un accord des entreprises assurées.

Comparaison avec les efforts de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'est engagée – dans une première phase – à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5% d'ici la période 2008–2012. Pour l'année de référence (1990), les émissions de gaz à effet de serre de la Belgique étaient de 146,24 millions de tonnes de CO₂-équivalent. Pour la période 2008–2012, la Belgique doit donc ramener ses émissions à 135,27 millions de tonnes de CO₂-équivalent par an, soit un effort total de 54,86 millions de tonnes de CO₂-équivalent.

Cela signifie donc que les premiers efforts de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto, en supposant que notre pays les réalise effectivement, seront largement contrebalancés par les émissions découlant de projets ayant bénéficié d'un crédit à l'exportation par le Ducroire. En fait, les émissions des projets énergétiques polluants ainsi soutenus par le Ducroire sont plus de vingt fois supérieures aux efforts à réaliser par la Belgique^x.

Liste de projets énergétiques polluants soutenus par le Ducroire depuis 1997

Projet ^{xi}	Pays	Crédit à l'exportation (mio \$)	Année	Combustible	Capacité	Emissions CO ₂ (mio T)
Turkmenbashi ^{xii}	Turkménistan	35	1997	Pétrole, gaz	116.000 barils/jour	332,3
Dabhol II ^{xiii}	Inde	90,8	1999	Gaz	2.184 MW	173,6
Adapazzari, Gebze, Izmir ^{xiv}	Turquie	125	2000	Gaz	3.877 MW	308,2
Chonburi ^{xv}	Thaïlande	62,75	2000	Gaz	740 MW	58,8
Bandar Imam ^{xvi}	Iran	?	2000	-	-	3,1
Camisea ^{xvii}	Pérou	170	2002	Gaz, pétrole	12,6 mio m ³ /j ^{xviii}	133,2
Map Ta Phut ^{xix}	Thaïlande	2,5	2003	Charbon	1.347 MW	215,5
Uni-Mar ^{xx}	Turquie	?	?	Gaz	480 MW	38,2
Baymina ^{xxi}	Turquie	?	?	Gaz	770 MW	61,2
TOTAL		> 486,05				1.324,1

x Dans ce rapport, nous n'avons pas tenu compte du Comité pour le soutien financier de l'exportation (Finexpo), qui dépend de la Direction de la Politique Financière Extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. Finexpo a pour but, dans le cadre de la promotion de l'exportation d'entreprises belges, de soutenir les entreprises en réduisant/stabilisant les coûts liés aux charges d'intérêt. Ce service, même si son budget est limité à 50 millions de dollars, soutient donc vraisemblablement également des projets énergétiques polluants, mais nous ne possédons pas d'information à ce sujet. Nous n'avons pas non plus tenu compte des impacts potentiels de la coopération au développement belge.

xi Selon nos informations, le Ducroire aurait, en 2003, accordé à la société belge Pauwels International des crédits à l'exportation d'un montant d'au moins deux millions d'Euro pour la fabrication et la fourniture de transformateurs électriques au Viêt-nam. Or, Pauwels International s'est vu accorder par la société Electricité du Viêt-nam un contrat pour la fabrication et fourniture de transformateurs dans le cadre de deux projets: une centrale au charbon d'une capacité de 600 MW à Pha Lai et une centrale au gaz d'une capacité de 720 MW à Phu My. Vu que nous n'avons pas la confirmation qu'il s'agit là des projets spécifiques auxquels se rattachent les crédits à l'exportation accordés par le Ducroire, nous n'avons pas repris ces projets dans nos calculs. Pour plus d'informations sur ces projets, voir <http://www.power-technology.com/projects/phumyl/> et <http://www.power-technology.com/projects/phalail/index.html>.

xii Le Ducroire aurait accordé, comme les assureurs-crédit turc, français et malais, un crédit à l'exportation pour l'expansion de la raffinerie de Turkmenbashi.

xiii Le Ducroire a accordé un crédit à l'exportation pour l'expansion de cette centrale après que l'ONG Human Rights Watch y ait révélé de graves violations des droits de l'homme. Pour plus d'informations, voir la base

de données de SEEN sur <http://www.seen.org>.

xiv Le Ducroire aurait soutenu les projets de centrales turques d'Adapazzari (777 MW), Gebze (1.550 MW) et Izmir (1.550 MW) en accordant des crédits à l'exportation de respectivement 25, 50 et 50 millions de dollars. Voir la base de données de SEEN: <http://www.seen.org/db/Dispatch>.

xv Tractebel possède une participation de 75% dans H-power, une joint-venture belgo-thaïlandaise propriétaire de la centrale de Chonburi. Voir http://www.egi.tractebel.com/content/newsroom/pressreleases/pressarchives/000217_Bowin.pdf.

xvi Le Ducroire aurait accordé un crédit à l'exportation pour une installation de produits pétrochimiques. Le Ducroire aurait couvert, avec les assureurs-crédit français et néerlandais, l'accord conclu entre la société allemande Ferrostaal et l'Iran.

xvii Voir page 8.

xviii L'équivalent de 450 millions de pieds cubiques par jour (un pied cubique = 0,028 m³).

xix Voir page 8.

xx Des crédits à l'exportation auraient été accordés par les assureurs-crédit japonais, belge, britannique, allemand et suisse (IPP Investment in Turkey's Electric Power Industry, Program on Energy and Sustainable Development, Université de Stanford, août 2004).

xxi Tractebel possède 95% du projet (<http://www.egi.tractebel.com/content/newsroom/pressreleases/detail.asp?id=23>). Le financement pour ce projet de 500 millions de dollars aurait été fourni par un consortium de banques internationales, et soutenu par la Banque Mondiale et les assureurs-crédit belge, étasunien, allemand et autrichien (IPP Investment in Turkey's Electric Power Industry, Program on Energy and Sustainable Development, Université de Stanford, août 2004).

Deux études de cas révélatrices: les projets Map Ta Phut et Camisea

Le projet **Map Ta Phut**¹⁵ consiste en la construction d'une centrale au charbon d'une capacité de 1.347 MW à 200 kilomètres au sud de Bangkok. La source d'énergie primaire de la centrale est du charbon bitumeux importé d'Australie et d'Indonésie. La construction a commencé en 2003 et devrait durer trois ans. Celle-ci inclut un approfondissement du port de Map Ta Phut et le creusement d'un canal vers le lieu de livraison. La société Jan De Nul, une entreprise belge de dragage, s'est vue attribuer le contrat pour ces travaux. Le Ducroire lui aurait accordé en 2003 une assurance contre le risque politique de 2,5 millions d'Euro.

Le charbon est le combustible fossile dont l'intensité en carbone est la plus forte. Par unité d'énergie produite, le charbon émet ainsi 29% de carbone en plus que le pétrole et 80% de carbone en plus que le gaz¹⁶. En plus des émissions de gaz à effet de serre, la combustion du charbon bitumeux provoque l'émission d'autres polluants atmosphériques ayant des conséquences sanitaires désastreuses sur les populations avoisinantes. La zone de Map Ta Phut compte 300.000 habitants répartis dans vingt-cinq villages. Plus de 1.000 autochtones ont protesté contre la construction de la centrale, jusqu'à présent sans résultat¹⁷.

En mai 2001, le Ducroire a accordé une assurance à la société Tractebel pour son investissement dans le projet **Camisea**, au Pérou¹⁸. Tractebel possède une part de 8% dans le transport de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié (GNL), la totalité des parts dans la distribution du gaz dans la région de Lima et est également impliquée dans le transport du GNL du Pérou vers le Mexique. L'exploration et l'exploitation du gaz ont lieu dans la réserve Nahua-Kugapakori. Créée en 1990 par le gouvernement péruvien, elle est sensée permettre la protection des populations indigènes qui y vivent¹⁹. Certaines d'entre elles vivent dans un isolement volontaire. Par ailleurs, le transport du gaz implique la construction de deux pipelines au travers de plus de 500 km de forêts tropicales, sur le territoire de la communauté indigène Machiguenga. Un tracé alternatif, proposé par une organisation de protection des droits de l'homme, n'a pas été étudié par l'opérateur. En outre, les installations portuaires pour le transport par bateau du GNL vers l'étranger se trouvent à proximité d'une réserve maritime reconnue au niveau international.

Contrairement au Ducroire, plusieurs banques (ABN-Amro) et assureurs-crédit (Ex-Im Bank et OPIC) ont refusé de soutenir ce projet destructeur, tant sur le plan de l'environnement local et global que sur le plan culturel.

Le soutien du Ducroire pour des projets d'énergies renouvelables

Par souci de cohérence avec les obligations de la Belgique découlant de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques de 1992, le Ducroire devrait encourager et soutenir la diffusion de technologies qui permettent de maîtriser, de réduire ou de prévenir les émissions anthropiques de gaz à effet de serre²⁰.

Il apparaît évident que le Ducroire ne remplit pas ce rôle, car il ne dispose ni d'un budget, ni de moyens spécifiques pour stimuler les projets dans le secteur des énergies renouvelables. Le Ducroire n'a – jusqu'à présent – accordé de crédit à l'exportation pour aucun projet à base d'énergies renouvelables. Le Ducroire affirme ne pas avoir reçu de demandes sérieuses mais, en vérité, il manque d'expertise dans le secteur des technologies propres et ne se rend d'aucune manière accessible à ses entreprises.

Malgré les déclarations de bonnes intentions des politiques, le montant total officiel des crédits à l'exportation octroyés par le Ducroire pour les énergies renouvelables est toujours le même: nul²¹.

Energies propres: le Sud est demandeur!

Les gouvernements des pays développés continuent à justifier leur soutien à des projets énergétiques polluants dans les pays en développement par le fait que les renouvelables ne sont pas capables de satisfaire leurs besoins de développement et que ces pays ne seraient pas demandeurs. De telles suppositions sont basées sur une connaissance limitée de l'état de la question dans les pays du Sud. Elles ne tiennent nullement compte de l'impact de l'aide conditionnée et du travail de lobby des représentants des multinationales et des gouvernements pour concrétiser des contrats en faveur des secteurs des combustibles fossiles et du nucléaire. Parallèlement, les pays en développement affirment qu'il n'y a pas de financement international disponible pour des grands projets énergétiques renouvelables et qu'ils ne sont pas capables de réaliser ces projets avec les ressources financières locales.

© Greenpeace

© Aaron Goldzimer/Environmental Defense



Map Ta Phut



Camisea

Un exemple qui démontre la manière dont les pays en développement se voient dicter leurs choix en matière d'énergie est la centrale au charbon de Map Ta Phut (voir page 8). Le gouvernement thaïlandais avait au départ demandé aux promoteurs d'envisager de préférer le gaz au charbon en tant que combustible, mais ceux-ci ont décliné cette requête et limité l'option de financement au projet à base de charbon²².

Pendant ce temps, la reconnaissance du rôle des changements climatiques et la demande pour des technologies permettant de les limiter prennent de plus en plus d'importance dans les pays en développement:

- L'**Inde** est le numéro 5 mondial en terme de capacité éolienne installée (1.870 MW^{xxii}) et compte un potentiel de développement éolien énorme (jusqu'à 45.000 MW). L'Inde a l'un des programmes de renouvelables les plus importants au monde et est sans doute le seul pays à s'être doté d'un ministère spécifique pour promouvoir les énergies renouvelables (le ministère des sources d'énergies non conventionnelles). Le gouvernement indien a l'ambition d'augmenter la capacité renouvelable du pays de 10.000 MW d'ici 2012²³. De plus, le gouvernement souhaite électrifier 18.000 villages situés dans des zones reculées avec des énergies propres²⁴.
- La **Chine** a créé l'événement à la conférence de Bonn sur les énergies renouvelables de juin 2004 en annonçant son intention de produire 10% de son électricité à partir de renouvelables d'ici 2010²⁵. A ce moment-là, la capacité renouvelable (éolien, solaire, biomasse et petits ouvrages hydrauliques) installée serait de 60.000 MW.
- Les projets d'énergies renouvelables se multiplient en **Thaïlande** et aux **Philippines**. Le gouvernement thaïlandais a récemment annoncé un projet visant à fournir 300.000 habitations en panneaux solaires²⁶. Aux Philippines, le rejet populaire d'une centrale à charbon sur l'île de Négros (voir ci-contre) a déclenché un débat qui est en train de changer significativement le scénario énergétique du pays. Lors de la conférence de Bonn, les Philippines ont annoncé leur intention de doubler leur capacité renouvelable installée jusqu'à 4.700 MW d'ici 2013 et ambitionnent de devenir à la fois le deuxième plus grand producteur mondial d'énergie géothermique et le plus grand producteur d'énergie éolienne dans leur région²⁷.

- En 2002, le gouvernement du **Brésil** a établi un programme pour le développement des renouvelables dont les fonds devraient permettre la construction de projets pour une capacité de 3.300 MW. L'objectif est d'obtenir, dans un délai de vingt ans, 10% de l'électricité à partir de ces sources²⁸. Jusqu'à présent, le gouvernement a déjà reçu des offres pour une capacité totale de plus de 6.000 MW²⁹.

Trois études de cas encourageantes

NEGROS (Philippines)

En 2002, un projet de centrale à charbon de 50 MW qui devait être construit par un consortium mené par la société ABB-Alstom dans la province de Négros (Philippines) a été officiellement abandonné par les officiels philippins. Cette décision fut prise après plus de quatre années de campagne par la communauté locale et des groupes de protection de l'environnement, dont Greenpeace. Une étude indépendante a été commanditée pour démontrer comment la province peut remplir ses besoins actuels et futurs en énergie par une combinaison de sources d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique de petite taille et biomasse moderne) et d'efficacité énergétique. Les autorités de la province de Négros ont depuis lors reconnu que les renouvelables sont la solution pour les besoins énergétiques de celle-ci. Avec un haut niveau de conscience environnementale, l'île progresse à présent vers un objectif provincial de 100% de renouvelables, dont un projet éolien de 10 à 30 MW à construire en partie à l'endroit même où la centrale à charbon devait s'ériger.

GUANGDONG (Chine)

Guangdong est le centre économique et industriel principal de la Chine. La province génère plus d'un quart du PNB de la Chine et 10% des produits de consommation courante au monde. A l'heure actuelle, cette province dépend fortement de l'importation de combustibles fossiles et son autonomie énergétique est limitée à 8%. Avec une côte longue de 4.300 km, Guangdong a le potentiel pour devenir une référence mondiale en matière de renouvelables. Selon une étude commanditée par Greenpeace, uniquement dans la province de Guangdong, l'éolien offshore pourrait en effet totaliser une capacité installée de 20.000 MW d'ici 2015. En janvier 2004, la société China Light and Power (CLP) a signé un accord avec l'île de Yangjiang Hailing pour la construction du plus grand parc éolien de Chine, d'une capacité de 100 MW.

TAMIL NADU (Inde)

Avec une capacité totale de 540 MW, le parc à éoliennes de Muppandal, dans l'Etat indien du Tamil Nadu, regroupe une des plus fortes concentrations d'éoliennes en un seul endroit. Le parc a amené un investissement de près de 500 millions d'Euro, le plus grand jamais réalisé dans la région, et de nombreux emplois. Le développement de l'éolien a également bénéficié aux propriétaires terriens qui n'avaient aucun moyen de cultiver ces terres arides.

xxii A titre de comparaison, la puissance éolienne installée totale s'élève à 50 MW en Flandre (2003, ODE-Vlaanderen) et à 23 MW en Wallonie (septembre 2004, APERE). Le futur parc éolien offshore sur le Thornton Bank, au large des côtes belges, aura une capacité comprise entre 216 et 300 MW.

© Greenpeace

© Greenpeace



Negros

Guangdong

Ce que Greenpeace demande

La réalité des changements climatiques et l'urgence face à laquelle ils nous placent nécessitent l'abandon rapide des combustibles fossiles et une réorientation du système énergétique mondial vers les renouvelables. Pourtant, les sources de financement pour les sources d'énergies renouvelables restent souvent inadéquates et les mécanismes de soutien aux pays en développement font défaut.

La Belgique ne peut continuer à faire preuve d'incohérence en matière de lutte contre les changements climatiques: s'engager dans la voie du Protocole de Kyoto et simultanément soutenir, avec des fonds publics, des projets énergétiques dans les domaines des énergies fossiles dans les pays en développement, les plus vulnérables aux bouleversements climatiques.

En conséquence, Greenpeace demande que le Ducroire renonce à accorder des crédits à l'exportation à tout projet énergétique polluant et assume un rôle de catalyseur en soutenant à la place le développement des renouvelables et de programmes d'efficacité énergétique^{xxiii}.

Pour ce faire, Greenpeace demande une réforme du Ducroire afin qu'il:

1. Consacre – immédiatement et dans une première phase – 20% de son portefeuille en matière d'énergie aux renouvelables.
2. Cesse immédiatement d'accorder des crédits à l'exportation, de manière directe ou indirecte, aux projets énergétiques liés au charbon et au pétrole^{xxiv}.
3. N'accorde pas de crédits à l'exportation dans le domaine du nucléaire, source de risques considérables (déchets nucléaires, catastrophes majeures), mais aussi une véritable menace pour la paix à travers le risque de la prolifération des armes atomiques. La lutte contre les changements climatiques ne peut signifier que l'on solutionne un problème en en créant un autre.
4. N'accorde pas de crédits à l'exportation dans le cadre de projets hydrauliques d'une capacité supérieure à 10 MW et qui ne respectent pas les principes de la Commission Mondiale des Barrages. De tels projets peuvent en effet avoir des impacts environnementaux, économiques et sociaux catastrophiques (en particulier pour les communautés paysannes et indigènes).
5. Introduise, pour ses crédits à l'exportation, des normes contraignantes concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de durabilité. Le Ducroire doit au minimum respecter les standards et directives du groupe de la Banque Mondiale. Ces critères doivent également inclure une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un niveau au moins équivalent à celui des engagements internes pris par la Belgique dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
6. Garantisse la transparence et l'accès du public en amont à l'information pour tous les projets énergétiques dans le cadre desquels il accorde un crédit à l'exportation, y compris en partenariat avec des autres assureurs-crédit, banques privées ou institutions financières internationales, et ce dans le respect de la Convention d'Aarhus et des Directives européennes adoptées dans ce cadre.
7. Mette en place une comptabilité complète et transparente des émissions de gaz à effet de serre et des impacts climatiques pour tous les projets énergétiques dans le cadre desquels il accorde un crédit à l'exportation.
8. Exige la publication de l'étude d'impact environnemental 120 jours avant l'évaluation du projet pour tous les projets énergétiques, en établissant des normes minimales en matière d'efficacité énergétique et d'intensité en carbone à respecter et en incluant des critères sociaux visant à démontrer des bénéfices significatifs nets pour les populations locales. Ces études d'impact environnemental doivent être rendues publiques également dans les langues locales.
9. Mène des consultations avec la société civile et les populations affectées, tant en Belgique que dans les pays concernés, et ce à trois niveaux: dans l'évaluation préalable des projets, dans l'étude de solutions alternatives renouvelables, notamment celles émanant des populations locales, et dans la préparation de nouvelles procédures et normes.
10. Contribue à surmonter et éliminer les barrières politiques et de marché, et à créer un cadre favorable pour les énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique dans les pays en développement.

xxiii Dans son avis du 26 novembre 2004 sur une stratégie de prévention des changements climatiques au-delà de 2012, le Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) souligne qu'il convient d'orienter dans un sens plus compatible avec le développement durable les financements des assureurs-crédit et des banques d'investissement.

xxiv La 'Revue des Industries Extractives' de la Banque Mondiale recommande l'arrêt immédiat du financement pour le charbon, et en 2008 pour le pétrole.

Références

1. Impacts des changements climatiques en Belgique, Philippe Marbaix et Jean-Pascal van Ypersele (sous la direction de), Greenpeace, Bruxelles, 2004, 44p. Disponible sur <http://www.greenpeace.be>.
2. La déclaration politique de la conférence inclut ainsi: "les énergies renouvelables, combinées avec une efficacité énergétique accrue, peuvent contribuer considérablement au développement durable, à donner accès à l'énergie, en particulier aux pauvres, à réduire les émissions des gaz à effet de serre et à diminuer les polluants aériens nocifs, en générant ainsi de nouvelles opportunités économiques et en améliorant la sécurité énergétique à travers la coopération et la collaboration". Déclaration disponible sur <http://www.renewables2004.de>.
3. Arrangements sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public de l'OCDE, [http://webdomino1.oecd.org/olis/2004doc.nsf/43bb6130e5e86e5fc12569fa005d004c/ebd5e300c6faaf58c1256eb3002a44d5/\\$FILE/JT00166042.DOC](http://webdomino1.oecd.org/olis/2004doc.nsf/43bb6130e5e86e5fc12569fa005d004c/ebd5e300c6faaf58c1256eb3002a44d5/$FILE/JT00166042.DOC).
4. Voir le site Internet de l'ONG FERN, <http://www.fern.org>.
5. World Resources Institute, The Transition from Fossil to Renewable Energy Systems: What Role for Export Credit Agencies ?, juillet 2002.
6. Informations tirées de <http://www.ducroire.be>.
7. Voir <http://www.proyctogato.be>.
8. Tableau comparatif 'National implementation of the 2003 Common Approaches', ECA-Watch, septembre 2004. Document interne. Le tableau reprend 15 pays.
9. Ex-Im bank announces renewable energy exports advisory committee, U.S. Renewable Energy Industry Leaders and Businesses To Advise on Boosting Financing Support for U.S. Renewable Energy Exports, Ex-Im bank, 2 mai 2002, <http://www.exim.gov/pressrelease.cfm/B07BF956-1032-5B0F-BD8BC17BADA8DB0/>.
10. DOE, OPIC Form Partnership to Promote Environmentally Sound Economic Development in Emerging Markets, US Newswire, 9 août 2004, <http://releases.usnewswire.com/GetRelease.asp?id=35846>.
11. ECGD boosts renewable energy sector with £50 million export help, Government News Network, 1er avril 2003, <http://www.gnn.gov.uk/content/detail.asp?NewsAreaID=2&ReleaseID=56839>.
12. International Trade Minister Baroness Symons in ECGD boosts renewable energy sector with £50 million export help, Government News Network, 1er avril 2003, <http://www.gnn.gov.uk/content/detail.asp?NewsAreaID=2&ReleaseID=56839>.
13. Dr. Peter S. Watson, Overseas Private Investment Corporation (OPIC) in DOE, OPIC Form Partnership to Promote Environmentally Sound Economic Development in Emerging Markets, US Newswire, 9 août 2004, <http://releases.usnewswire.com/GetRelease.asp?id=35846>.
14. Sustainable Energy and Economy Network. Pour plus d'explications sur la méthode de calcul, voir le site <http://www.seen.org/pages/db/method.shtml>. Aucune des critiques formulées par les institutions financières internationales n'a remis en cause la méthode de calcul (voir <http://www.seen.org/pages/ftr/watsnlt.shtml>, <http://www.seen.org/pages/ftr/chinawblet.shtml> et http://www.seen.org/pages/ftr/20011018_bondwb.shtml).
15. Résumé de l'étude d'impact environnemental 'BLCP Power Project in The Kingdom of Thailand', février 2003, http://www.adb.org/Documents/Environment/THA/THA_BLCP_power_project.pdf.
16. Communiqué de presse du Worldwatch Institute, 25 août 1999, <http://www.worldwatch.org/press/news/1999/08/25/>.
17. Voir http://pepei.pennnet.com/Articles/Article_Display.cfm?Section=CURRI&ARTICLE_ID=212232&VERSION_NUM=2&p=17.
18. Pour plus d'informations sur le projet Camisea, voir http://www.seen.org/latin_america/Peru.shtml.
19. Résolution ministérielle no. 00046-90-AG/DGRA, constituée dans la loi péruvienne DL. 22175 en 1990.
20. Article 4(c) de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, <http://unfccc.int/>.
21. Réponse de la ministre de l'Economie Fientje Moerman à une question de Muriel Gerkens (Ecolo) à la Chambre des Représentants, 11 mai 2004, et lettre du Ducroire à Greenpeace Belgique, 5 août 2004.
22. Voir <http://www.power-technology.com/projects/map/index.html>.
23. Voir http://www.jxj.com/magsandj/rew/news/2002_03_03.html.
24. Voir <http://www1.timesofindia.indiatimes.com/articleshow/msid-11696182,prtpage-1.cms>.
25. Voir http://www.renewables2004.de/pdf/International_Action_Programme.pdf.
26. Voir <http://www.eia.doe.gov/emeu/cabs/thaienv.html>.
27. Voir http://www.renewables2004.de/pdf/International_Action_Programme.pdf.
28. Voir <http://www.tradepartners.gov.uk/energy/brazil/profile/overview.shtml>.
29. Agência Estado - AEBrazil English News, 27 octobre 2004.

